

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2021
Convocation faite
Le 6 juillet 2021

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, et le lundi douze juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n° 2021-07-146), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-07-127), MM. Fabien BONFILS (à partir du point n° 2021-07-127), Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n° 2021-07-147, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Jean-Claude JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON (jusqu'au point n° 2021-07-126), M. Fabien BONFILS (jusqu'au point n° 2021-07-126).

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2021-07-139 Recherche en eaux souterraines : modalités d'acquisition
de la parcelle AM 34 aux Consorts HENRY**

Considérant le projet de recherche en eaux souterraines sur le territoire communautaire,

Considérant l'accord trouvé avec la famille HENRY, sur la parcelle AM 34 située à GIVET,

Considérant que cette acquisition se ferait en deux temps, à savoir dans un premier temps l'achat ferme et immédiat de 2 500 m² au prix de 7 000 € TTC, afin de réaliser le forage d'exploration, et dans un second temps l'achat des 9 633 m² restants si le forage d'exploration s'avère positif pour un montant de 5 779,80 € TTC,

Entendu M. Pascal GILLAUX demander à ce que la Communauté applique les mêmes tarifs au m² que pour l'acquisition de la parcelle A 548 de M. et M^{me} SWITALA, correspondant à un prix de 8,21 € du m², afin d'avoir une équité de traitement entre les citoyens du territoire communautaire,

Entendu M. Hervé FRANCOTTE, préciser que les négociations avec la famille HENRY et celles de M. et M^{me} SWITALA, sont totalement différentes, et ajoute que la remarque de M. Pascal GILLAUX va à contresens de la volonté et des intérêts de la Communauté de Communes,

Entendu le Président, rappeler que cette opération se finance avec de l'argent public, et qu'il est inconcevable de payer ces terrains aux prix de 8,21 € du m², et que ce genre d'opérations créerait purement et simplement de l'inflation,

Entendu M. Hervé FRANCOTTE, rappeler que le prix est très correct au vu du risque de l'opération pour notre Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstention : M^{me} Jennifer PECHEUX

contre : MM. Pascal GILLAUX, Claude WALLENDORFF

- * **décide** d'acquérir dans un premier temps, au Consorts HENRY, 2 300 m² de la parcelle AM 34, au prix de 7 000 € TTC,
- * **décide** d'acquérir dans un second temps, le reste de la parcelle, soit 9 633 m², au prix de 5 779,80 € TTC, si les résultats de l'opération de forage sont positifs,
- * **décide** que la Communauté prendra en charge :
 - les frais de géomètre,
 - les frais de notaire,
 - les frais d'indemnisation éventuelle de l'exploitant, locataire de la parcelle,
- * **donne délégation** au Président pour signer les documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

